

Communiqué de presse

EMBARGO JUSQU'AU JEUDI 21/09 À 12h

Protégez-vous cet hiver **Pluri-vaccination respiratoire pour les + de 65 ans !**

Nez bouché, toux, fièvre légère ou plus prononcée, ... la rentrée scolaire signe le retour des affections « hivernales » pour tout le monde. Se vacciner chaque année contre la grippe est devenu un réflexe chez la plupart de nos aînés, mais le Conseil Supérieur de la Santé met en garde contre d'autres maladies respiratoires aux conséquences potentiellement graves : la COVID, aux effets déjà bien connus, les infections à pneumocoques, et le VRS, ou « virus respiratoire syncytial ».

En association avec la Société belge des médecins de soins intensifs ([SIZ](#)) et la Belgian Respiratory Society ([BeRS](#)), qui rassemble les pneumologues du pays, le Conseil insiste : il est temps pour les + de 65 ans de se faire vacciner, et il faudra y penser chaque année !

Grippe-COVID-Pneumo : même cible, même combat

Au menu des complications possibles : pneumonies ou insuffisances respiratoires pour la grippe et la covid, mais aussi méningites ou septicémies pour le pneumocoque, ... pouvant mener au décès de la personne. En 2019, plus de 6.000 personnes sont décédées en Belgique des suites d'une infection des voies respiratoires inférieures ou d'une pneumonie. La pneumonie constitue la cause la plus fréquente de décès par infection en Europe, et elle est plus fréquente chez les personnes âgées.

Une personne de + de 65 ans présente un risque 140 à 340x plus élevé de décéder du COVID qu'une personne de 18 à 29 ans¹. Pour les cas sévères d'infections à pneumocoques, la mortalité atteint les 12% chez les + de 65 ans, et monte à 24% au-delà de 85 ans². En Belgique, les décès dus à des complications de la grippe concernent, dans 90% des cas, des personnes de plus de 65 ans³.

¹ Cfr. avis CSS n°9766

² Cfr. avis CSS n°9674

³ Chiffres Sciensano

L'âge constitue donc un des principaux facteurs de risque de développer des formes graves de ces 3 maladies. Le Conseil ne peut donc qu'insister auprès des + de 65 ans, même en bonne santé, pour qu'ils se protègent autant que possible en se faisant vacciner⁴.

Plan de bataille

Le pic de contamination pour ces 3 maladies étant habituellement atteint entre novembre et janvier, le Conseil recommande l'agenda suivant :

| COVID | Grippe | Pneumocoque |
|------------------|------------------------|---|
| Dès mi-septembre | A partir de mi-octobre | Souvent évoqué avant l'hiver, mais faisable tout au long de l'année |

En cas de vaccination contre la grippe et contre la covid, le Conseil soutient, à l'instar de l'Organisation Mondiale de la Santé et du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies, l'idée d'une administration conjointe des 2 vaccins. Dans ce cas, fin septembre à début octobre sera la période la plus adéquate.

Certains virus, comme ceux de la grippe et de la COVID, mutent facilement, nécessitant des ajustements annuels des vaccins. En outre, les vaccins antigrippaux et anticovid offrent une protection maximale de 6 à 12 mois, d'où la nécessité de rappels annuels.

En revanche, les bactéries responsables des infections à pneumocoques sont plus stables, et la protection offerte par le vaccin beaucoup plus longue. La nécessité d'un rappel à un moment donné devra donc être étudiée au cas par cas par un médecin, en fonction des facteurs de risque du patient.

Les armes

Pour la grippe, seuls des vaccins de type « quadrivalents » seront disponibles en Belgique, certains à dose standard (Alpharix-Tetra®, Vaxigrip Tetra® et Influvac Tetra® utilisables dès 6 mois) et un autre à dose plus forte : Efluelda®, destiné aux + de 65 ans uniquement. Ils protégeront, au moins en partie et surtout pour les formes les plus graves, contre 4 formes variants du virus grippal actuellement en circulation.

Côté covid, un seul vaccin (Pfizer) est actuellement disponible en Belgique, adapté à un variant en circulation cet été⁵.

Enfin, 4 vaccins sont pour le moment autorisés en Belgique contre les infections à pneumocoques : Pneumovax 23®, Prevenar13®, Apexnar® et Vaxneuvance®. Le choix de l'un et/ou l'autre dépendra du profil de la personne concernée (âge, état de santé, primovaccination ou rappel, ...). Une visite chez son médecin s'impose donc pour faire le point.

Le VRS, un ennemi à part

Le VRS, ou « virus respiratoire syncytial », est une pathologie courante chez les nourrissons. On se souvient de la recrudescence, l'année dernière, de bronchiolites infantiles dans les hôpitaux du pays. Mais il est aussi un important responsable d'infections respiratoires chez les personnes âgées, avec un taux de mortalité d'environ 11% lorsqu'une hospitalisation s'est avérée nécessaire.

⁴ Pour les autres groupes à risques (femmes enceintes, personnes diabétiques, en obésité ou souffrant d'autres pathologies chroniques, ...), plus de détails dans les avis [9766](#) (covid), [9767](#) (grippe) et [9674](#) (pneumo) du CSS.

⁵ Souche XBB.1.5, sous-variant de XBB Omicron du virus SARS-CoV-2

Dans son nouvel avis 9725, le Conseil Supérieur de la Santé a fait le point sur le seul vaccin actuellement disponible contre le VRS à destination des adultes de 60 ans et plus : Arexvy®. Les données concernant l'efficacité de ce vaccin sur les formes sévères de la maladie, en particulier chez les patients fragiles, sont assez limitées. Néanmoins, au vu de la dangerosité connue d'une infection à VRS chez les personnes à risques, et en l'absence de traitement antiviral efficace, le Conseil estime que le vaccin VRS peut être proposé, sur base individuelle, aux patients de + de 60 ans qui présenteraient en outre au moins un facteur de risque de maladie sévère au VRS.

L'intérêt de la vaccination concerne donc ici les **+ de 60 ans présentant au moins un facteur de co-morbidité**, et pas tous les + de 60 ans en bonne santé. Le Conseil ne recommande pas encore, à ce stade, de vaccination de masse pour toute une partie de la population : les informations manquent pour envisager une telle campagne, mais le Conseil suivra l'évolution des données épidémiologiques et de l'efficacité clinique de ces nouveaux vaccins et adaptera ses recommandations préliminaires en fonction des besoins. Un nouvel avis est également en cours de rédaction pour la protection des jeunes enfants et des femmes enceintes.

Ici encore, septembre-octobre est la période idéale pour se vacciner contre le VRS. Mais, en l'absence d'informations sur la durée de la protection offerte par le vaccin, le Conseil ne peut pas encore se prononcer sur la nécessité de rappels et le rythme à respecter d'une année à l'autre.

En pratique

Le vaccin anti-covid reste gratuit pour tous. Les vaccins contre la grippe et les infections à pneumocoques peuvent actuellement faire l'objet d'un remboursement, parfois sous certaines conditions. Le cas du vaccin contre le VRS est lui encore en cours d'évaluation. Plus d'informations à ce sujet auprès de l'INAMI ou des mutuelles.

Le médecin traitant reste un point de référence pour toutes les vaccinations. Suite aux dernières décisions gouvernementales, le vaccin anti-grippe pourrait bientôt aussi être administré par les pharmaciens, déjà autorisés à injecter le vaccin contre la COVID. Cette nouveauté fait néanmoins encore l'objet de discussions et reste à confirmer.

Plus d'infos aux sujets des campagnes de vaccination, de la mise à disposition des vaccins, de l'organisation de centres de vaccination et des pharmaciens participants auprès de l'AVIQ (Agence Wallonne pour une Qualité de Vie) coté wallon, du département Zorg pour le côté flamand, ou auprès de la COCOM pour la région Bruxelles-Capitale.

Le Conseil souligne à cette occasion le succès des grands campagnes de vaccination anti-COVID organisées par le passé pour atteindre rapidement la couverture vaccinale la plus haute possible pour les groupes à risques. Cet objectif a pu être atteint grâce à la coordination de toutes les autorités compétentes du pays et reste, encore maintenant, essentiel pour la protection individuelle des personnes mais aussi pour éviter la surcharge des hôpitaux en période hivernale et le risque de report de soins urgents en cas d'épidémie intense.

VACCINER ET PROTEGER

En résumé, le Conseil Supérieur de la Santé, soutenu par la SIZ et la BeRS, **encourage vivement les + de 65 ans, même en bonne santé, à envisager dès à présent une vaccination ou revaccination contre 3 maladies respiratoires** causées par les virus influenza, le virus de la covid et le pneumocoque, tous particulièrement actifs durant la saison hivernale. Les personnes âgées ayant des problèmes de santé peuvent également penser au vaccin contre le VRS, en concertation avec leur médecin.

Une habitude à adopter chaque année à l'approche de l'automne.

Pour vous protéger, protéger les autres et réduire l'impact de ces maladies sur notre population et notre système de soins de santé, ne pensez pas qu'à la grippe. Sans oublier l'importance des gestes de prévention pour tous !



EMBARGO JUSQU'AU JEUDI 21/09 À 12h

L'avis sur la vaccination des adultes contre le VRS (CSS 9725) peut être consulté [ici](#), mais reste sous embargo jusque ce jeudi 21/09 à 12h.

Les avis concernant les vaccinations contre la grippe, la covid et le pneumocoque sont d'ores et déjà disponibles en ligne :

- <https://www.health.belgium.be/fr/avis-9767-vaccination-grippe-saisonniere-saison-hivernale-2023-2024>
- <https://www.health.belgium.be/fr/avis-9766-covid-19-vaccination-automne-hiver-saison-2023-2024>

- <https://www.health.belgium.be/fr/avis-9674-vaccination-antipneumococcique-adultes>

Pour davantage d'informations et/ou organiser des interviews, vous pouvez contacter :

Dr. Yves VAN LAETHEM, président du Conseil Supérieur de la santé, francophone
Tél. : +32 2 535 41 30 (secrétariat des maladies infectieuses)
E-mail : yves.vanlaethem@stpierre-bru.be

Pr. Dr. Steve CALLENS, expert scientifique néerlandophone
GSM : +32 478 34 55 70
E-Mail : steven.callens@uzgent.be

Pr. Dr. Guy BRUSSELLE, président de la **Belgian Respiratory Society (BeRS)**, néerlandophone
Tél. : 09 332 26 04
GSM : 0473 97 50 65
E-Mail : guy.brusselle@uzgent.be

Pr. Philippe JORENS, président de la **Belgian Society of Intensive Care**, néerlandophone
Tél. : via secrétariat INZO +32 3 821 36 35 ou Mme. Evita BONNE, responsable communication au +32 3 821 34 40
E-mail : philippe.jorens@uza.be

Au sein du NITAG (*National Immunization Technical Advisory Group*) coordonné par le Conseil collaborent de manière structurelle et intense différents partenaires scientifiques dont Sciensano et le KCE. Nous profitons donc de l'occasion pour les remercier chaleureusement et tout particulièrement cette fois-ci, le [KCE](#) pour l'évaluation de l'évidence scientifique disponible au sujet du VRS et [Sciensano](#) pour leur soutien sans failles à fournir les données épidémiologiques et pour leur expertise en matière de vaccination.

A propos du Conseil Supérieur de la Santé (CSS)

Le **Conseil Supérieur de la Santé** est l'organe d'avis scientifique du SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement. Dans le but de garantir et d'améliorer **la santé publique**, le Conseil formule des **avis scientifiques** afin de guider les décideurs politiques et les professionnels de la santé. Grâce à son réseau d'experts et ses collaborateurs internes, le Conseil se base sur une évaluation multidisciplinaire de l'état actuel de la science pour émettre des avis **impartiaux** et **indépendants**. Ainsi, le CSS applique un système de **gestion des conflits d'intérêts potentiels**. Le Conseil élabore ses avis sur demande de la Ministre ou de sa propre initiative et les publie.

Tous les avis publics et brochures sont disponibles sur le site : www.css-hgr.be